



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 1, 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : Véronique MOREIRA

Né(e) le 27 juin 1964

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- ☐ Fédérations olympiques (cat. 1)
- ☐ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)



Photo

Structure parrainant la candidature : USEP

Eventuelle fonction au sein de la structure : présidente

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

Présidente de l'USEP depuis 2016

Elue au CA du CNOSF depuis 2017

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

L'USEP s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire qui vise à former un enfant citoyen sportif bien dans son corps, bien dans sa tête, bien avec les autres, bien dans son environnement. A l'interface entre l'école et le monde sportif, l'USEP en favorise la passerelle en proposant des activités physiques et sportives adaptées dans le prolongement de l'EPS.

En organisant des rencontres sportives associatives, les animateurs de l'USEP créent les conditions pour aider l'enfant à développer ses compétences motrices, à construire son autonomie, à exercer son sens des responsabilités et à former son esprit critique.

En temps scolaire et hors temps scolaire, l'USEP s'inscrit dans les politiques éducatives publiques en partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif pour contribuer à l'éducation par le sport.

L'USEP s'est fortement mobilisée pour contribuer à l'animation sportive et festive des Jeux notamment dans le cadre de son programme « Les enfants font leurs Jeux » qui a conduit à

l'organisation de 8 000 rencontres sportives et la diffusion à 100 000 enfants d'un carnet de l'enfant dédié à l'olympisme et au paralympisme en partenariat avec le CNOSF et le CPSF. Quant à la SOP 2024 ce sont 60% des projets du 1^{er} degré qui sont portés par l'USEP.

La Semaine Olympique et Paralympique constitue un héritage concret des Jeux. Le CNOSF a relevé le défi de la poursuite de son organisation après Jeux.

En tant que Vice-présidente en charge de l'éducation et avec la forte implication du service éducation, aujourd'hui le CNOSF a su relever le défi.

L'objectif de poursuivre l'élan des Jeux a été atteint avec 2000 projets et 710 000 jeunes mobilisés de la maternelle à l'université. De plus, la collégialité des acteurs au sein de la comitologie a été entretenue à l'image du lien avec l'université qui n'a cessé de s'améliorer.

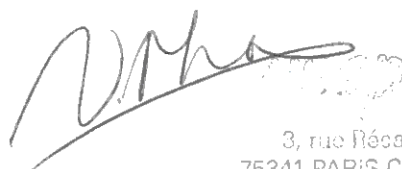
Si nous voulons augmenter la pratique sportive de nos jeunes, il nous faut renforcer les passerelles entre l'école et les clubs. Ces passerelles peuvent s'envisager sous différentes formes mais toujours en concertation avec l'ensemble des acteurs et en s'appuyant sur les fédérations de sport scolaire dont c'est l'expertise.

Afin de poursuivre le travail engagé et m'investir dans le futur projet, c'est avec plaisir et honneur que je me porte à nouveau candidate, au titre de l'USEP, pour devenir membre du Conseil d'administration du CNOSF lors de la prochaine AG du 19 juin 2025.

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Paris
Le 5 mai 2025



3, rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07



FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

- Chaque fédération ou membre associé du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature.
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 20 mai 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : Véronique MOREIRA

Président(e) de USEP

, structure relevant

de la catégorie (cocher) :

- ☐ Fédération olympique (cat. 1)
- ☐ Fédération sportive nationale (cat.2)
- ☐ Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- ☐ Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 19 octobre 2024

Parraine la candidature de Véronique MOREIRA

au Conseil d'administration

pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :

- ☐ Fédérations olympiques (cat. 1)
- ☐ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)

Fait à Paris

Le 7 mai 2025

**Signature de la Présidente/du Président et
cachet de la structure précédés et de la
mention manuscrite «bon pour parrainage»**

Bon pour parrainage

V. Moreira
USEP
3, rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07